# PROPOSAMENA

eu ***prozesu errestauratibo*** *(4)*

es ***proceso restaurativo***

fr ***processus restaurateur; processus restauratif; processus de réparation***

en ***restorative process***

DEFINIZIOA: Justizia errestauratiboari dagokion prozesua: biktimak, delitugileak eta, egoki denean, delituaren ondorioak jasan dituzten komunitateko beste kide batzuek elkarrekin eta modu aktiboan hartzen dute parte delituak sortutako kaltea konpontzen, gehienetan hirugarren alderdi baten laguntzaz. Prozesu errestauratiboak barnean har ditzake: bitartekaritza, adiskidetzea, batzarra eta zigorra erabakitzeko zirkulua.

# AZTERKETA

## **MANUAL SOBRE PROGRAMAS DE JUSTICIA RESTAURATIVA**

Naciones Unidas Nueva York, 2006. Serie De Manuales Sobre Justicia Penal, Oficina de las Naciones Unidas contra la droga y el delito

**Proceso restaurativo**: Cualquier proceso en el que la víctima y el delincuente y cuando es adecuado cualquier otro individuo o miembros de la comunidad afectados por un crimen, participan en conjunto activamente en la resolución de asuntos derivados del crimen, generalmente con ayuda de un facilitador. Los procesos restaurativos pueden incluir mediación, conciliación, conferencias y círculos de sentencias.

## **MANUEL SUR LES PROGRAMMES DE JUSTICE RÉPARATRICE**

New York, 2006, Série de manuels sur la réforme de la Justice Pénale. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Nations Unies, New York 2006

**Processus de réparation:** Le terme “processus de réparation” désigne tout processus dans lequel la victime et le délinquant et, lorsqu’il y a lieu, toute autre personne ou tout autre membre de la communauté subissant les conséquences d’une infraction participent ensemble activement à la résolution des problèmes découlant de cette infraction, généralement avec l’aide d’un facilitateur. Les processus de réparation peuvent englober la médiation, la conciliation, le forum de discussion et le conseil de détermination de la peine.

## **HANDBOOK ON RESTORATIVE JUSTICE PROGRAMMES**

Criminal justice handbook series. United Nations Office on Drugs and Crime. United Nations, New York 2006

**Restorative process.** Means any process in which the victim and the offender, and, where appropriate, any other individuals or community members affected by a crime, participate together actively in the resolution of matters arising from the crime, generally with the help of a facilitator. Restorative processes may include mediation, conciliation, conferencing and sentencing circles.

## **L’expérience de la justice restauratrice dans la justice des mineurs en Belgique**

<https://www.laurent-mucchielli.org/index.php?post/2018/12/16/L-experience-de-la-justice-restauratrice-dans-la-justice-des-mineurs-en-Belgique>

La justice restauratrice est un processus qui vise la réparation du dommage, l’apaisement du conflit et la restauration du lien social. En matière de justice protectionnelle, la justice restauratrice est prévue par la loi. Comment cette forme de justice complémentaire ou alternative et tournée vers la restauration trouve-t-elle sa place dans le paysage judiciaire des mineurs ?

(…)

En conclusion

Afin de pallier ces difficultés, DEI-Belgique propose de systématiser l’information relative à la possibilité d’entamer un processus restaurateur à tous les stades de la procédure (police, parquet, tribunal) et à l’égard de toutes les parties concernées. Cette information est d’autant plus cruciale que les parties pourront désormais en faire la demande spontanément, ce qui n’était pas le cas jusqu’à présent dans les affaires concernant les mineurs.

## **Créer un temps de pause dans le tissu social: le processus restaurateur**

*Diane Couture et Solange St-Pierre*

[www.diffusion-focusing.org/doc/cercles...st.../processus-restaurateur.pdf](http://www.diffusion-focusing.org/doc/cercles...st.../processus-restaurateur.pdf)

LE PROCESSUS RESTAURATEUR

Un conflit non traité ou non reconnu est de l’énergie retenue qui revient sous une forme ou sous une autre pouvant entraîner éclatement, occultation, fragmentation ou exclusion. Le conflit est inhérent à toute communauté et il est sage de le reconnaitre et de l’honorer afin de pouvoir accéder au potentiel immense qu’il contient. Son émergence permet de reconnaître, dans la communauté, l’existence de besoins insatisfaits, de différences de valeurs et de visions et d’un certain mal-être dû à un accès inégal aux ressources et au pouvoir. Lorsqu’un conflit se déclare, nous supposons qu’il y a une «racine» et que quelque chose, quelque part, n’a pas encore été nommé. Le conflit se manifeste par un évènement, un fait précis qui semble assez significatif pour qu’une personne s’en préoccupe. Il y a donc au départ un lieu physique où quelque chose se produit; un temps et une action entre des personnes2.

## **Justice restaurative et justice pénale.**

BÉAL, C. Justice restaurative et justice pénale.

Dans Rue Descartes 2018/1 (N° 93), pages 58 à 71

<https://www.cairn.info/revue-rue-descartes-2018-1-page-58.htm>

En France, la **justice restaurative** a été officiellement reconnue et institutionnalisée par la loi du 15 août 2014 dont l’article 8 stipule qu’à tous les stades de la procédure pénale, la victime et l’auteur d’infraction peuvent se voir proposer, sous réserve que les faits soient reconnus, une mesure de justice restaurative. Il faut entendre par là « toute mesure permettant à une victime ainsi qu’à l’auteur d’une infraction de participer activement à la résolution des difficultés résultant de l’infraction, et notamment des préjudices de toute nature résultant de sa commission ». La France rejoint ainsi les nombreux pays qui, depuis plusieurs années, ont mis en place divers programmes de justice restaurative, introduisant ainsi une manière de traiter les infractions qui rompt avec les pratiques ordinaires de la justice pénale et privilégie des modes alternatifs de régulation des conflits. Ces dispositifs de justice restaurative peuvent prendre des formes très variées : médiations entre victimes et auteurs d’infraction, conférences, cercles de sentence, rencontres victimes-condamnés au stade postsentenciel, cercles de soutien ou d’accompagnement…

(…)

2 – Abolitionnisme et justice restaurative

En s’impliquant dans un **processus restauratif**, les personnes concernées par une infraction se réapproprient le pouvoir de régler elles-mêmes les conflits interpersonnels, pouvoir que l’institution pénale moderne a eu tendance à leur confisquer en s’accaparant une sorte de monopole dans le traitement des crimes et des délits